

Traitement des effluents de lavage, sur le territoire de la commune de SANDOUVILLE
au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 6 août 2021, une enquête publique de 31 jours consécutifs est ouverte du **mardi 7 septembre 2021 à 9h00 au jeudi 7 octobre 2021 à 17h00**. Cette enquête publique porte sur une demande d'autorisation environnementale pour traiter des effluents de lavage, sur le territoire de la commune de SANDOUVILLE.

Le dossier est présenté par SAS Tank Solutions Normandie dont le siège social se situe 11 rue du Pont V - 76600 LE - HAVRE. .

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de M. Ludovic LEMAGUEROU, Directeur Général TSN, 02 32 79 26 50 ou ludovic.lemaguerou@sogestran.com ou Mme Véronique DUFOUR, Responsable Qualité Sécurité Environnement (QSE) TSN, 02 32 79 26 63 ou 06 74 35 09 77 ou veronique.dufour@tsn.fr

M. Jacques BROSSAIS, ingénieur conseil en prévention des risques professionnels en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier complet est consultable en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public en mairie de SANDOUVILLE, siège de l'enquête ainsi qu'en mairies d'OULDALLE, ROGERVILLE et SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE, communes impactées par le projet. Dans ce contexte particulier lié à la Covid-19, il est recommandé au public de s'informer des règles sanitaires mises en place dans chaque commune.

Le dossier d'enquête et l'avis sont consultables en ligne sur les sites suivants :
<http://www.seine-maritime.gouv.fr> (Politiques publiques – Environnement et prévention des risques) ou
<http://tsnsandouville.enquetepublique.net>

Le dossier est également consultable au bureau des procédures publiques de la préfecture de la Seine-Maritime, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse mail suivante : pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr en précisant en objet "*demande de rendez-vous pour dossier*" SANDOUVILLE – TSN " ou en téléphonant au 02 32 76 53 83 ou 02 32 76 53 92.

Le commissaire enquêteur assure cinq permanences en mairie de SANDOUVILLE afin de recevoir les observations du public aux jours et heures suivants :

mardi 7 septembre 2021 de 09h00 à 12h00 (ouverture)
lundi 13 septembre 2021 de 14h00 à 17h00
samedi 25 septembre 2021 de 09h00 à 12h00
vendredi 1^{er} octobre 2021 de 09h00 à 12h00
jeudi 7 octobre 2021 de 14h00 à 17h00 (clôture)

Le commissaire-enquêteur ne recevra **qu'une personne (ou famille) à la fois**.

Il assure également deux permanences téléphoniques au **06 18 69 48 26** :

jeudi 23 septembre 2021 de 9h00 à 12h00
lundi 4 octobre 2021 de 9h00 à 12h00

Les observations et propositions peuvent être communiquées pendant toute la durée de l'enquête :

- 1) par courrier électronique à l'adresse suivante : tsnsandouville@enquetepublique.net
- 2) sur le registre dématérialisé disponible sur : <http://tsnsandouville.enquetepublique.net>
- 3) par courrier à la mairie de SANDOUVILLE, en précisant "*M. le commissaire enquêteur - "EP TSN -SANDOUVILLE"*"
- 4) sur le registre d'enquête disponible en mairie de SANDOUVILLE aux jours et heures d'ouverture au public

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant l'autorisation environnementale est, à l'issue de l'enquête publique, le préfet de la Seine-Maritime. La demande peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation, d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions techniques ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Le présent avis est affiché sur le territoire de toutes les communes concernées.